

Questions orales

● (1415)

Allons, les collègues! Tâchez d'oublier votre sectarisme et vos querelles personnelles. Cet excellent programme qu'est le FEDNOR renferme maintes mesures intéressantes pour les localités dans vos circonscriptions. J'invite tous les députés fédéraux et provinciaux, les maires et les conseillers du nord de l'Ontario à collaborer étroitement avec le conseil consultatif du FEDNOR pour en faire profiter pleinement les habitants à l'intention desquels le programme a été conçu.

* * *

LA RADIODIFFUSION**LA DEMANDE D'APPUI DE L'ACTION DAY COMMITTEE**

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ce matin, mes collègues du caucus et moi-même nous sommes entretenus avec des représentants de l'Action Day Committee for Canadian Programming, qui sont venus exprimer ici leur inquiétude au sujet de l'état de la production radiophonique, télévisée et cinématographique canadienne. Leur pressant message était clair: Il faut agir dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, pour favoriser la programmation canadienne.

Le comité a signalé que la radiotélédiffusion au Canada est en difficultés. La société Radio-Canada, qui manque de fonds, éprouve des problèmes d'exploitation. Aussi, l'avenir de la production canadienne de longs métrages et de téléfilms est plutôt incertain. Moins de 5 p. 100 de tous les téléfilms diffusés sur les chaînes canadiennes de télévision sont canadiens. Moins de 3 p. 100 des films projetés dans nos salles de cinéma sont canadiens. C'est inacceptable. Les arts sont le miroir de la société. Le cinéma et la télévision sont de puissants instruments qui aident une société à se définir.

D'accord avec l'Action Day Committee, je trouve urgent que notre pays développe ses industries cinématographique et téléfilmique. Il faut continuer.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LA MISE EN ŒUVRE—LE POUVOIR CONSTITUTIONNEL**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au vice-premier ministre. A l'instar du premier ministre, il n'ignore pas que la fixation des prix en matière d'énergie, la politique de vente des vins et les offices de commercialisation sont de compétence provinciale. Toutefois, ces questions sont également prévues dans l'accord commercial que le premier ministre veut conclure avec les États-Unis. Or,

le premier ministre a dit qu'il mettrait cet accord en oeuvre avec ou sans le consentement des provinces.

Le vice-premier ministre a-t-il consulté son chef et est-il au courant du précédent constitutionnel établi il y a 50 ans, selon lequel le Parlement n'a pas le pouvoir de mettre en oeuvre les dispositions d'un traité qui relèvent des provinces? Dans l'affirmative, existerait-il de nouvelles règles constitutionnelles dont il voudrait nous saisir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que la signature de traités internationaux est la prérogative exclusive du gouvernement fédéral. Il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. J'ignore si le très honorable chef de l'opposition veut insinuer que les provinces auraient en quelque sorte un droit de veto sur ces questions.

En fait, l'accord de libre-échange que nous avons négocié sera avantageux pour toutes les régions du Canada, y compris l'Ontario. Les secteurs dont le député a parlé vont en profiter. Si des difficultés se présentent, j'ose croire qu'elles seront résolues grâce à l'esprit de collaboration dont le gouvernement fait preuve depuis trois ans.

L'IMPORTANCE DE L'ACCORD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne parlait pas de signer l'accord mais de l'appliquer. Je voudrais citer à l'honorable parlementaire le jugement au sujet des Conventions de travail rendu il y a 50 ans, qui portait nettement sur la question de la compétence provinciale. Comme le premier ministre a une grande confiance envers notre ambassadeur aux États-Unis M. Gotlieb, je lui citerai également le passage de son livre *Canadian Treaty Making* dans lequel M. Gotlieb dit clairement à la page 85: «Le Parlement du Canada ne saurait, par le biais de traités, légiférer dans des domaines d'attributions et de compétence provinciales». C'est tout à fait clair.

Ce que le premier ministre a dit ce matin aux journalistes revenait à ceci: «Ne vous inquiétez pas au sujet de ce que j'ai dit hier à propos de l'application de ce traité ou de la violation de la Constitution; attendez de voir le texte final». Voilà le hic. Le texte final, nous ne l'avons pas vu.

Le premier ministre rencontre les premiers ministres provinciaux ce soir, demain ou vendredi, mais il n'y a pas de texte final. Le comité de la Chambre des communes voyage mais il n'y a pas le texte final. Les hommes d'affaires et les membres des professions libérales n'ont pas le texte final, mais cependant le premier ministre tient à faire passer cet accord de force au Parlement, il tient à respecter le délai du 2 janvier malgré que les Canadiens n'aient pas pu analyser le texte final.

● (1420)

Des voix: Bravo!